

4 Février 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue au lieu et à l'heure ordinaires des assemblées, le lundi 4 février 2019, à laquelle étaient présents:

M. Michel Blackburn, conseiller
Mme Annie Girard, conseillère
Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière
M. Vallier Girard, conseiller
M. Olivier Hudon, conseiller
Mme Suzan Lecours, conseillère
M. Claude Riverin, conseiller

Était absent,

Sous la présidence de M. Laurent Thibeault, maire.

9 citoyennes et citoyens présents

Formant quorum, M. Thibeault ouvre la séance à 19 h

22 04-02-2019 **3) Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Résolution 22-2019

Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019;
5. Dépôt de la liste des comptes payés en janvier 2019;
6. Dépôt de la liste des revenus reçus en janvier 2019;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Affaires Nouvelles:
 - a) Rapport de l'inspectrice pour le mois de janvier 2019;
 - b) Résolution concernant la déclaration citoyenne d'urgence climatique;
 - c) Modification du contrat de l'adjointe administrative afin d'inclure la rémunération pour les organismes fusionnés;
 - d) Paiement 3^e versement Ferme de l'Anse-aux-foins, 6 855,39 \$;
 - e) Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2019 de l'OMH;
 - f) Proclamation des journées de la Persévérance scolaire (11 au 15 février 2019);
 - g) Mandat à M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste pour la modification de la réglementation d'urbanisme;
 - h) Utilisation du solde de la taxe d'accise (2004-2018) 92 273 \$, mandats pour 3 projets;
 - i) Utilisation du solde de la taxe d'accise demande de soumission pour la réfection de segments de la rue de la montagne;

- j) Achat et installation d'une borne électrique en collaboration avec Hydro-Québec et la MRC du Fjord du Saguenay;
- k) Paiement du 1^{er} versement des quotes-parts de la MRC du Fjord au montant de 15 547,50 \$;
- l) Paiement 1^{er} versement entente service incendie de Saint-Fulgence 13 537,50 \$;
- m) Demande d'aide financière MRC du Fjord pour l'acquisition de matériel incendie à même de Fonds incendie (Ciseaux de désincarcération, scie à béton et réservoir et/ou borne sèche;
- n) Résolution attestant la véracité des frais encourus avec la subvention de 38 876 \$ du ministère des Transports;
- o) Recommandations des demandes d'organismes dans le fonds des projets structurants de la MRC du Fjord;
- p) Demande de soumissions pour une étude d'opportunité et de faisabilité visant la construction d'un bâtiment d'accueil dans le secteur du quai, subvention du ministère du Tourisme (40 000 \$);
- q) Autorisation de signatures pour les demandes d'aide financières de la Municipalité dans le fonds projets structurants (Parc d'amusement, salaire agente culturelle et étude opportunité bâtiment du quai);
- r) Autorisation de signature pour l'entente confidentielle de règlement vs effondrement de la plate-forme et de la passerelle en 2016;
- s) Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de non-paiement des taxes;
- t) Soumissions vente d'équipements usagés;
- u) Adoption d'une politique de gestion des plaintes;
- v) Appui au Club de l'âge d'or dans sa demande d'aide financière dans le programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie;
- w) Achat d'un téléviseur pour le pavillon de la montagne;
- x) Abrogation de la résolution 06-2019, entente intermunicipale avec Saint-Honoré vs sauvetage en dehors du réseau routier; ,

10. Période de questions;

11. Levée de la séance

Le sujet au point V est enlevé.

Les sujets suivants sont ajoutés :

- y) *Politique de prévention du harcèlement psychologique*
- z) *Fonds de la taxe d'accise 2019-2023;*
- aa) *Tarifcation pêche blanche;*
- bb) *Sous contractants déneigement.*

**23 04-02-2019 4) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
Résolution 23-2019**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité d'en faire l'adoption avec dispense de lecture.

*Dépôt de la liste des
comptes payés*

5) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des comptes payés en janvier 2019, totalisant 50 693,85 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

*Dépôt de la liste des
revenus reçus*

6) Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière, dépose la liste des revenus reçus en janvier 2019, totalisant 96 921,39 \$. Cette dernière est disponible sur le site internet de la Municipalité à l'onglet publication.

7) Correspondance

- Une lettre de la MRC du Fjord, nous informant que la ministre des Affaires municipales a émis un avis de conformité du règlement pour les ilots déstructurés;
- Une lettre de Pêches et Océans Canada) information sur la pêche récréative au poisson de fond;
- Une lettre de la MMQ, confirmant la ristourne de 2018 au montant de 906 \$;

*Rapport de l'inspectrice
en bâtiment janvier 2019*

9a) Le rapport de l'inspectrice en bâtiment pour le mois de janvier 2019 est déposé au Conseil.

24 04-02-2019

9b) Déclaration citoyenne d'urgence climatique Résolution 24-2019

- Considérant la correspondance adressée à la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord par le collectif de Sainte-Rose-du-Nord qui demande aux élus de signer la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique;
- Considérant que jusqu'à maintenant, plusieurs municipalités du Québec ont manifesté leur intérêt pour cette déclaration;
- Considérant que le collectif de Sainte-Rose-du-Nord demande également aux élus de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord de se prononcer sur tous les projets qui concernent le fjord du Saguenay;
- Considérant que les enjeux climatiques relèvent autant de l'effort des citoyens que des organismes et entreprises et que ce défi est mondial;
- Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord reconnaît que la venue de grands projets au Saguenay est tributaire de l'Ensemble des lois du Québec et du Canada et que ces projets font l'objet des processus environnementaux rigoureux et reconnus;
- Considérant que les élus de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord sont sensibles aux enjeux que requièrent la réalisation et la gestion des grands projets dans la région et souhaitent s'assurer que ceux-ci respectent les notions du développement durable pour le territoire de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord et de la région;

- Considérant que les élus de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord respectent les enjeux liés à l'environnement et considèrent que la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique relève avant tout d'une démarche citoyenne;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par M. Claude Riverin d'aviser le collectif de Sainte-Rose-du-Nord que le conseil de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord :

S'engage à demander aux gouvernements provincial et fédéral d'agir rapidement afin de trouver et mettre en œuvre des solutions pour réduire les effets causés par les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre;

Confirme son appui envers les grands projets de la région lorsque ceux-ci sont jugés respectueux et adaptés aux enjeux environnementaux par les instances provinciale et fédérale dans ces domaines.

25 04-02-2019

9c) *Modification du contrat de l'adjointe administrative*
Résolution 25-2019

- Considérant que le contrat de travail de l'adjointe administrative est basé sur un horaire de 32h/semaine;
- Considérant qu'elle effectue un travail pour les organismes représentant 8h/semaine;
- Considérant qu'il serait plus avantageux que ce soit la Municipalité qui paie le total des heures, soit 40h/semaine;
- Considérant que les organismes rembourseront à la Municipalité 8h/semaine;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de modifier le contrat de travail de l'adjointe administrative afin de modifier et d'augmenter le nombre d'heures de travail à 40 h/semaine.

26 04-02-2019

9d) *Paiement 3^e versement Ferme de l'Anse-aux-foins*
Résolution 26-2019

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à payer le 3^e versement à la Ferme de l'Anse-aux-foins pour le contrat de déneigement au montant de 6 855,39 \$.

27 04-02-2019

9e) *Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'OMH pour l'année 2019*
Résolution 27-2019

Mme Maryse Girard, directrice générale présente les prévisions budgétaires pour l'année se terminant le 31 décembre 2019 préparées par M.

Éric Gauthier, directeur général de l'OMH de Saguenay. Après cette présentation, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2019 telles que lues et rédigées. Un déficit établi à 53 159 \$ réparti 90% SHQ (47 843 \$) et 10% Municipalité (5 316 \$).

28 04-02-2019

9f) Proclamation des Journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2019

Résolution 28-2019

- CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;
- CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay–Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 8,6 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2014-2015 (10,3 % pour les garçons et 7,1 % pour les filles);
- CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :
 - ✓ Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
 - ✓ Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
 - ✓ A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
 - ✓ Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
 - ✓ Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;
- CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :
 - ✓ La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
 - ✓ Les taxes et impôts perçus en moins;
 - ✓ Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

- CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 24,7 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;
- CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;
- CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;
- CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 11 au 15 février 2019, la 12^e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème «Nos gestes, un + pour leur réussite!», que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M Michel Blackburn et résolu à l'unanimité :

De déclarer les 11, 12, 13, 14 et 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

D'appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage –dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires– afin de faire du Saguenay–Lac-Saint-Jean la toute première région éducative au Québec, une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution au Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

29 04-02-2019

9g) Mandat à M. Jean-Yves Bouchard pour la modification de la réglementation d'urbanisme
Résolution 29-2019

- Considérant que la MC du Fjord a adopté le projet de règlement numéro 18-392 visant à modifier les grandes affectations du territoire dans le secteur visé de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, par la création d'une affectation industrialo-portuaire afin de permettre le développement d'un projet de terminal maritime en rive nord de la rivière Saguenay;
- Considérant qu'il vise à intégrer dans la planification et dans la réglementation d'urbanisme des dispositions concernant ce projet;
- Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord aura six mois après l'entrée en vigueur du règlement pour modifier sa réglementation d'urbanisme en ce sens;
- Considérant que M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste propose de faire la modification de notre réglementation pour un montant de 520 \$ plus taxes;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin et résolu à l'unanimité de confier le mandat de modification de la réglementation d'urbanisme à M. Jean-Yves Bouchard, urbaniste.

30 04-02-2019

***9h) Utilisation du solde de la taxe d'accise 92 273 \$ mandat pour 3 projets à la firme Gémel inc.
Résolution 30-2019***

- Considérant qu'en décembre 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a accepté la programmation pour l'utilisation du solde disponible de la taxe d'essence au montant de 92 273 \$;
- Considérant que la Municipalité doit dépenser cette somme avant le 31 décembre 2019;
- Considérant que la firme Gémel a présenté 3 offres de services pour les travaux suivants :
 - Analyse de la dureté de l'eau (1^{ère} phase) : 6 500 \$ + taxes;
 - Installation d'une valve de contrôle pour segmenter le réseau à environ 1km de la station d'eau potable : 9 950 \$ + taxes;
 - Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, dégout et des chaussées : 19 900 \$ + taxes;
- Considérant que la Municipalité doit procéder rapidement afin que tous les travaux soient terminés dans les délais prévus;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'accorder les 3 mandats à la firme Gémel inc.

31 04-02-2019

9i) Utilisation du solde de la taxe d'accise demande de soumission pour

***la réfection de segments de rue sur la rue de la Montagne
Résolution 31-2019***

- Considérant qu'en décembre 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'habitation a accepté la programmation pour l'utilisation du solde disponible de la taxe d'essence au montant 92 2073 \$;
- Considérant que la Municipalité a proposé de réaliser des travaux de réfection de segments sur la rue de la montagne au montant de 42 089 \$;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à demander des soumissions pour la réalisation de ces travaux à au moins deux entreprises spécialisées en ce domaine.

32 04-02-2019

***9j) Achat et installation d'une borne électrique en collaboration avec
Hydro-Québec et la MRC du Fjord-du-Saguenay
Résolution 31-2019***

- Considérant que la MRC du Fjord a adopté une politique d'aide financière pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge électrique sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et qu'un montant de 10 000 \$ est disponible pour la réalisation de cet équipement;
- Considérant que le Conseil désire se prévaloir de cette opportunité pour installer une ou deux bornes au Pavillon de la montagne;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale à débiter et compléter tout le processus pour l'acquisition et l'installation d'une ou deux bornes électriques sur le terrain du Pavillon de la montagne. Elle est autorisée à signer toute entente avec Hydro-Québec pour la réalisation du projet.

33 04-02-2019

***9k) Paiement du 1^{er} versement des quotes-parts de la MRC du Fjord au
montant de 15 547,50 \$
Résolution 32-2019***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité de payer le 1^{er} versement des quotes-parts à la MRC du Fjord au montant de 15 547,50 \$.

34 04-02-2019

***9l) Paiement du 1^{er} versement de l'entente pour le service incendie avec
la Municipalité de Saint-Fulgence au montant de 13 537,50 \$
Résolution 33-2019***

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité de payer le 1er versement de l'entente pour le service incendie à la Municipalité de Saint-Fulgence au montant de 13 537,50 \$.

35 04-02-2019 9m) Demande d'aide financière MRC du Fjord pour l'acquisition de matériel incendie à même de Fonds incendie (Ciseaux de désincarcération, scie à béton et réservoir et/ou borne sèche; Résolution 34-2019

- Considérant qu'en 2005, la Municipalité a conclu une entente relative au mode d'utilisation des fonds obtenus par la MRC du Fjord dans le cadre du Fonds de travaux correcteurs de l'entente Péribonka 1V;
- Considérant que depuis la signature de l'entente, la MRC a versé à la Municipalité un montant de 250 000 \$ pour l'achat de véhicules incendie, ainsi qu'un montant supplémentaire de 11 333.23 \$ pour la mise à niveau de ses équipements de protection incendie et de lutte contre les incendies;
- Considérant qu'un montant de 3 666,77 \$ est toujours disponible sur demande par la Municipalité pour la mise à niveau des équipements de protection et de lutte contre les incendies;
- Considérant qu'une somme de 50 000 \$, en excluant les intérêts à remettre, a été accumulée et est disponible pour la Municipalité pour l'acquisition de véhicules utilisés par le Service incendie;
- Considérant que la Municipalité doit acheter les équipements suivants pour le service incendie : une scie à béton (1 000 \$ et participer à l'achat de ciseaux de désincarcération (3 250 \$) avec la Municipalité de Saint-Fulgence pour un total de 4 250 \$;
- Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord désire utiliser une partie de ce fonds afin d'acquérir des équipements pour le Service incendie;
- Considérant que pour la borne sèche et/ou le réservoir les coûts et l'endroit n'ont pas encore été estimés;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité de demander à la MRC du Fjord de verser le montant requis pour l'achat du matériel incendie Scie à béton et ciseaux de désincarcération mentionnés ci-haut. Pour ce qui est de la borne sèche et/ou du réservoir, dès que l'estimé et l'endroit auront été analysés et déterminés nous ferons parvenir à la MRC une autre demande financière.

36 04-02-2019 9n) Résolution attestant la véracité des frais encourus avec la subvention de 38 876 \$ du ministère des Transports; pour l'entretien annuel

des rues et/ou chemins en 2018
Résolution 35-2019

- Considérant que l'obligation de présenter une reddition de comptes indépendante pour les travaux réalisés avec la subvention de 38 876\$ a été abrogée;
- Considérant que le Conseil doit toutefois attester de la véracité des dépenses au rapport financier présenté au MAMOT;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité que le Conseil atteste de la véracité des frais encourus avec la subvention de 38 876 \$ du ministère des Transports, du Québec pour l'entretien annuel des chemins et/ou rues en 2018.

37 04-02-2019

9o) Recommandations des demandes d'organismes dans le fonds des projets structurants de la MRC du Fjord
Résolution 37-2019

- Considérant que la Société de développement a demandé aux organismes de déposer leur demande d'aide financière avant le 18 janvier 2019;
- Considérant que les demandes suivantes ont été reçues et que le C.A. de la Société les recommande :

	<u>Montant demandé</u>	<u>Recommandation</u>
<u>Association sportive :</u>		
Projet 1 : Party de chasse	6 000 \$	6 000 \$
<u>SDECT :</u>		
Projet 2 : Animation sur le Quai	5 000 \$	5 000 \$
Projet 3 : Réimpression de la carte touristique	3 000 \$	3 000 \$
Projet 4 : 13 ^e édition du Festival des Artisans	20 000 \$	20 000 \$
Projet 5 : Création 100 % locale	10 127 \$	10 127 \$
Projet 6 : Sentier du quai – Phase II	23 567 \$	23 567 \$
	_____	_____
Grand total	67 694 \$	67 694 \$

- Considérant que la Municipalité a elle aussi de son côté 4 projets à présenter :

➤ Parc d'amusement 31 500 \$

➤ Support au développement touristique de l'économie du village	18 046 \$
➤ Étude de faisabilité secteur du quai	11 187 \$
➤ Climatisation du pavillon de la montagne	12 167 \$
	<hr/>
	72 900 \$
➤ Considérant que l'ensemble des projets totalise	140 594 \$;
➤ Considérant que l'enveloppe disponible est de 114 027 \$;	
➤ Considérant que la réimpression de la carte touristique peut être présentée dans un autre fonds;	
➤ Considérant que le sentier du quai, phase II peut être reporté en 2020 puisque la phase 1 bénéficie déjà d'une subvention dans le fonds de gestion du territoire de la MRC;	

Pour ces motifs, M. Olivier Hudon propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité de recommander les projets suivants à la MRC dans le fonds des projets structurants :

Association sportive :

Projet 1 : Party de chasse	6 000 \$	6 000 \$
----------------------------	----------	----------

SDECT :

Projet 2 : Animation sur le Quai	5 000 \$	5 000 \$
----------------------------------	----------	----------

Projet 4 : 13 ^e édition du Festival des Artisans	20 000 \$	20 000 \$
---	-----------	-----------

Projet 5 : Création 100 % locale	10 127 \$	10 127 \$
----------------------------------	-----------	-----------

MUNICIPALITÉ

Parc d'amusement	31 500 \$
------------------	-----------

Support au développement touristique de l'économie du village	18 046 \$
---	-----------

Étude de faisabilité secteur du quai	11 187 \$
--------------------------------------	-----------

Climatisation du pavillon de la montagne	12 167 \$
--	-----------

Total :	114 027 \$
----------------	-------------------

38 04-02-2019

9o) Recommandation d'une demande d'aide financière dans le programme de la politique de dons et commandites, volet local pour le projet de mise à jour de la carte touristique
Résolution 38-2019

- Considérant que la Société de développement a présenté un projet pour a réimpression de la carte touristique, estimé à 3 000 \$;
- Considérant que ce projet répond aux critères du fonds de la «Politique de dons et commandites, volet local» et qu'un montant de 2 000 \$ est disponible;

Pour ces motifs, Mme Annie Girard propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité de recommander à la MRC du Fjord la demande d'aide financière de la Société de développement dans le fonds de la Politique de dons et commandites, volet local pour un montant de 2 000 \$.

39 04-02-2019

9p) Demande de soumissions pour une étude d'opportunité et de faisabilité visant la construction d'un bâtiment d'accueil dans le secteur du quai avec la subvention du ministère du Tourisme
Résolution 39-2019

- Considérant que la Municipalité en partenariat avec la Corporation nautique a déposé auprès du ministère du Tourisme dans le programme EPRT (**E**ntente de **P**artenariat **R**égional en **T**ourisme) une demande d'aide financière afin de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité visant la construction d'un bâtiment d'accueil au quai;
- Considérant que le ministère a accepté la demande d'aide et versera à la Corporation nautique et la Municipalité un montant de 40 000\$ représentant 77% de l'aide demandée
- Considérant qu'il y a lieu de demander des soumissions dans les meilleurs délais afin de réaliser le projet;

Pour ces motifs, Mme Suzan Lecours propose, appuyée par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autorise Mme Maryse Girard, directrice générale à demander des soumissions pour l'étude d'opportunité et de faisabilité visant la construction d'un bâtiment d'accueil au quai.

40 04-02-2019

9q) Autorisation de signature pour les demandes d'aides financières de la Municipalité dans le fonds des projets structurants de la MRC du Fjord
Résolution 40-2019

- Considérant que 4 projets ont été préparés au nom de la Municipalité pour être présentés dans le fonds des structurants de la MRC du Fjord;
- Considérant que le Conseil municipal est favorable et recommande lesdits projets;
- Considérant que les projets suivants ont été proposés :

Parc d'amusement	31 500 \$
Support au développement touristique de l'économie du village	18 046 \$
Étude de faisabilité secteur du quai	11 187 \$
Climatisation du pavillon de la montagne	12 167 \$

Pour un total de 72 900 \$

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Claude Riverin d'autoriser Mme Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer lesdites demandes d'aides financières dans le fonds des projets structurants. Mme Maryse Girard, directrice générale est également autorisée à signer les documents pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

41 04-02-2019

9r) Autorisation de signature pour l'entente confidentielle de règlement hors cours vs l'effondrement de la plate-forme et la passerelle en septembre 2016
Résolution 41-2019

- Considérant que la firme Norton Rose Fulbright Canada procureurs désignés par la Mutuelle des municipalités du Québec (assureurs de la Municipalité) en sont venus à une entente de règlement intervenue avec 12 réclamants;
- Considérant que le Conseil doit désigner un signataire pour conclure l'entente;

Pour ces motifs, M. Claude Riverin propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Laurent Thibeault, maire à signer l'entente confidentielle de règlement hors cours pour 12 réclamants, telle que proposée par la firme Norton Rose Fulbright Canada procureurs de la Mutuelle des municipalités du Québec.

42 04-02-2019

9s) Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de non-paiement des taxes
Résolution 42-2019

Madame Maryse Girard, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales. À ce jour 4 dossiers à présenter.

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Annie Girard et résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Girard à débiter le processus de vente pour taxes. Elle est également autorisée à assister à ladite vente en juin si des dossiers ne sont pas réglés d'ici là. En son absence, elle sera remplacée par Mme Nadia Bolduc, adjointe administrative.

43 04-02-2019

9t) Soumissions vente d'équipements usagés
Résolution 43-2019

- Considérant qu'un deuxième avis de vente d'équipements a été affiché;
- Considérant que les propositions suivantes ont été reçues :

M. Richard Rousseau	Souffleur	100 \$
	Bacs roulants (3)	10\$/chacun
Mme Nadia Bolduc	Porte #6	25 \$
M. Luc Girard	Lot au complet	125 \$
M. Carl Grenon	Fenêtre #1	20 \$
	Bac roulant (1)	20 \$
Doris Girard	Souffleur	40 \$

- Considérant que le Conseil recommande d'accepter les propositions de M. Richard Rousseau, Mme Nadia Bolduc, M. Carl Grenon;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité de vendre lesdits équipements selon la recommandation mentionnée ci-haut.

44 04-02-2019

9u) Adoption d'une politique de gestion des plaintes

Résolution 44-2019

- Considérant que Mme Marylène Compartino-Campagna, inspectrice en bâtiment pour la Municipalité a préparé et présenté un projet de Politique de gestion des plaintes;
- Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite politique et recommande son adoption;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par M. Vallier Girard et résolu à l'unanimité d'adopter ladite Politique de gestion des plaintes, telle que préparée par Mme Marylène Compartino-Campagna. La Politique sera placée sur le site Internet de la Municipalité.

45 04-02-2019

9w) Achat d'un téléviseur pour le Pavillon de la montagne

Résolution 45-2019

- Considérant que le Club de l'âge d'or a déposé une demande d'aide financière pour l'achat d'un téléviseur 50 pouces avec support mural articulé à installer au Pavillon de la montagne;
- Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande lors de la séance plénière tenue le 28 janvier 2019 et sont favorables cette dernière, mais préfèrent que ce soit la Municipalité qui

possède à l'acquisition de l'équipement aux dimensions plus grandes, soit un écran de 65 pouces;

- Considérant que M. Laurent Thibeault, maire a fait des démarches pour vérifier le coût d'un tel équipement;
- Considérant que l'entreprise Magary électronique propose un téléviseur de 65 pouces au montant de 1 399 \$ +taxes + éco-frais+ support + clé USB, soit un total de 1 775,07 \$ taxes incluses.

**46 04-02-2019 9x) Abrogation de la résolution 06-2019
Résolution 46-2019**

- Considérant que le Conseil a adopté la résolution 06-2019 lors de la séance tenue le 14 janvier 2019 afin d'autoriser la signature d'une entente avec la Municipalité de Saint-Honoré pour les sauvetages en dehors du réseau routier;
- Considérant que la Municipalité a délégué sa compétence à la Municipalité de Saint-Fulgence pour tout ce qui a trait aux incendies et au sauvetage;
- Considérant qu'après vérification auprès du ministère de la Sécurité publique la Municipalité n'a pas à signer cette entente puisqu'elle a délégué sa compétence à la Municipalité de Saint-Fulgence;
- Considérant que la Municipalité de Saint-Fulgence a signé l'entente avec la Municipalité de Saint-Honoré;

Pour ces motifs, M. Michel Blackburn propose, appuyé par Mme Suzan Lecours et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 06-2019 adoptée le 14 janvier 2019.

**47 04-02-2019 9y) Politique de prévention du harcèlement psychologique
Résolution 47-2019**

- Considérant que lors de la séance de janvier 2019, le Conseil a adopté une Politique de prévention du harcèlement psychologique selon le modèle fourni par la CNESSST (Commission des normes de l'Équité et de la Santé au Travail);
- Considérant que le Conseil a accepté de l'adopter avec certaines corrections;
- Considérant que la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) en collaboration avec l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) ont préparé également un projet de politique et que les membres du Conseil constatent qu'il convient mieux et est plus complet;

Pour ces motifs, M. Olivier Hudon propose, appuyé par M. Michel Blackburn et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail tel que préparée par la FQM et l'ADMQ.

48 04-02-2019

9z) *Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023*
Résolution 48-2019

- Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;
- Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;
- Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;
- Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;
- Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;
- Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;
- Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;
- Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;
- Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;
- Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

- Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;
- Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Il est proposé par M. Michel Blackburn, appuyé par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Mme Vicky-May Hamm, pour appui.

**49 04-02-2019 8) *Rapport des comités, facture Réseau biblio pour volumes endommagés lors d'un incendie*
*Résolution 49-2019***

Madame Suzan Lecours, conseillère informe les membres du Conseil que suite à un incendie survenu chez un utilisateur, les volumes prêtés aux victimes ont subi d'importants dommages et sont irrécupérables. Le Réseau biblio a donc fait parvenir une facture de 263,50 \$ afin de remplacer lesdits volumes.

- Considérant que la bibliothèque n'a pas de budget pour assumer cette dépense;

Mme Suzan Lecours propose, appuyée par M. Olivier Hudon et résolu à l'unanimité de payer ladite facture et d'utiliser le poste «fournitures de bureau» (02.130.00.6.7.0) pour acquitter cette dernière.

**50 04-02-2019 12) *Levée de la séance*
*Résolution 50-2019***

M. Claude Riverin propose de lever la présente à 21h05.

Maryse Girard, gma
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Laurent Thibeault, maire